

**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau du
syndicat mixte de gestion Parc naturel régional du Verdon
du 25 janvier 2017 à Moustiers Ste Marie**

Présents : Antoine FAURE : Aups, Jean BACCI : Conseil régional PACA ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Bernard CLAP : Trigance ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Annick BATTESTI, La Bastide ; Bernard MAGNAN, Valensole ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 décembre 2016 à Moustier Ste Marie

2. Point sur la préparation du budget et le contexte financier

Dans le cadre de la préparation du budget 2017 du syndicat mixte de gestion du Parc, il a été fait un point d'étape sur le calendrier budgétaire et sur le contexte financier 2017 défavorable qui va avoir des impacts dans les choix budgétaires et va contraindre à faire évoluer le fonctionnement de la structure.

3. Dossiers de demande de subvention

Les membres du Bureau ont approuvé les dossiers de demandes de subvention et leur plan de financement :

- Les tours du Verdon – GR de Pays®-animation-2017

Coût total TTC : 31 750 € / Etat-FNADT (40%) 12 700 € / Région (40 %) 12 700 € / Autofinancement (20%) 6 350€

- Programme éducation 2017 : modification du plan de financement

Coût total TTC : 60 000 € / Région : 48 000 € / Autofinancement : 12 000 €

- Animation-régie 2017 – Modification du plan de financement

Tranche 1 : janvier à mars 2017

Coût total TTC : 16 000 € / Région (50 %) : 8 000 € / Autofinancement : EDF : 2 400 € et PNR Verdon : 5 600 €

Tranche 2 : avril à décembre 2017

Coût total TTC : 45 200 € / Région (50 %) : 22 600 € / Autofinancement EDF : 6 780 € et PNR Verdon : 15 820 €

4. Convention de partenariat avec le CIRAD

Les membres du Bureau ont approuvé le partenariat avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) pour l'accueil d'une étude post-doctorat sur le sujet suivant « Quelles places pour les systèmes agroforestiers au sein d'espaces naturels protégés en France méditerranéenne ? »

5. Accueil de Services civiques

Les membres du Bureau ont approuvé l'accueil de services civiques dans le cadre du dispositif Ecogardes 2017 et le conventionnement avec la ligue de l'enseignement 04 de manière à bénéficier de leur agrément.

6. Avis sur le PLU de Moustiers Ste Marie

A l'issue de la présentation du PLU, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau, à l'unanimité, ont émis un avis favorable sur le projet de PLU de Moustiers Sainte Marie, sous réserve de lever les réserves ci-dessous résumées : (Avis complet disponible sur demande)

- les dix zones humides omises doivent être identifiées au titre du L 151-23 et une prescription doit être ajoutée en GN 8 afin d'interdire les remblais, déblais, drainages ou assèchement dans les zones humides. Les EBC positionnés dans l'emprise de quatre d'entre elles doivent être retirés ;
- le règlement des différentes zones doit être complété (articles 13) afin de proscrire les espèces invasives ;
- des OAP sur les secteurs UC et UD en dents creuses doivent venir compléter le PLU pour encadrer les projets privés dans le but d'assurer une intégration paysagère optimale des nouvelles constructions et la mixité sociale ;
- les parcelles situées en contrebas de la route d'accès au village, face au quartier des Claux, doivent être sorties de la zone urbaine ;
- la zone AU doit être justifiée par le PLU et seul un projet d'ensemble particulièrement travaillé (hameau nouveau en discontinuité - Loi Littoral), en termes de programme, de forme urbaine, d'intégration paysagère, de maintien des restanques, peut y être envisagé, et ce pour répondre aux besoins en logements pour les habitants et travailleurs ;
- certains secteurs anciennement agricoles (vallons avec oliveraies, anciennes truffières...) devant faire l'objet d'une remise en culture ont été par erreur classés en EBC. Il est demandé de corriger le zonage afin de prendre en compte la cartographie jointe ;
- le site de la bastide de Moustiers doit être classé en UF autorisant les équipements hôteliers avec une emprise maximale des constructions, ceci pour éviter les risques de spéculation immobilière ;

- le bâti de Gorges Fere, maison d'habitation, doit être identifié comme pouvant changer de destination : le bâti pourrait devenir un lieu d'accueil et d'hébergement du public de type gîte d'étape et ainsi contribuer à la mission d'accueil du public du conservatoire ;
- de même, le site de Valx, occupé par le siège du Parc du Verdon, est un site à la fois administratif et d'accueil du public : le bâtiment de l'ancienne ferme doit être ajouté à la liste des bâtiments pouvant changer de destination et la chèvrerie doit être reconnue dans sa dimension pédagogique ;
- il convient de compléter le projet de PLU afin de comptabiliser les superficies résiduelles en U et d'explicitier les objectifs de densité.
- le PLU doit être complété par une OAP permettant de préciser les critères d'intégration paysagère des zones de stationnement projetées en bas du village dans le secteur du stade.

7. Avis sur la carte communale du Bourguet

A l'issue de la présentation de la carte communale, suite aux échanges et au débat, les membres du Bureau à l'unanimité, ont émis un avis favorable sur le projet de carte communale du Bourguet, assorti des préconisations. Ils relèvent par ailleurs la difficulté de répondre à l'ensemble des enjeux, l'outil carte communale ne disposant ni de règlement ni d'orientation d'aménagement et de programmation. (Avis complet disponible sur demande)

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

à Moustiers Sainte Marie, le 1^{er} février 2017

Le Président,
Bernard CLAP

